



## Credit consommation

-----  
Par cogneur

A ce jour, j'ai une procuration notariée por gerer les comptes de ma tante(91 ans)or,sa banque refuse de me l'enregistrer sous pretexte que j'ai fait un prêt en 1992 et que je ne l'ai pas honore,j'ignore tout de ce prêt et leur ai demande les justificatifs voila déjà 3 semaines;je n'ai jamais été relance pour ce soit disant prêt!...donc'cette banque peut-elle me refuser l'enregistrement de la procuration?et,ni-a-t'il pas un delai de prescription ou forclusion dans le cas de ce prêt sachant qu'il y a plus de 20 ans?...cordialement;Mr VASQUEZ